



Versement 1414 W 1-40

Identification :

Intitulé/ Analyse : Bâtiments départementaux, concours de maîtrise d'œuvre : panneaux de présentation

Dates extrêmes : 2003-2004

Importance matérielle : 2 ml

Contexte

Service producteur :

Service versant : Conseil général, Direction du patrimoine

N° d'entrée du versement : 55552

Date d'entrée du versement : 01.04.2006

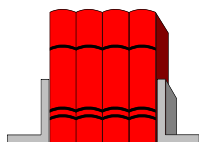
Conditions d'accès aux documents

Début communicabilité : immédiate

Fin communicabilité : immédiate

Contrôle de la description

Date de rédaction de l'inventaire : mai 2007



Présentation

Présentation du service producteur

Histoire administrative (du service)

Lors de la décentralisation, le Conseil général s'est doté d'une Direction des services techniques départementaux. En 1992, celle-ci devient la Direction du patrimoine.

Les attributions de cette Direction sont, entres autres :

- la gestion du patrimoine départemental, dont les acquisitions foncières
- l'étude et le suivi des travaux, construction ou entretien
- les conseils techniques aux communes.

Le Conseil général peut être maître d'ouvrage des constructions. Le Conseil général est maître d'ouvrage délégué, c'est-à-dire responsable de la réalisation sur le terrain. La Direction du patrimoine joue alors un rôle de premier plan.

Présentation du contenu du versement

Ce versement contient les projets réalisés par les architectes lors de l'organisation des concours de maîtrise d'œuvre. Il concerne un projet de rénovation du collège de Bar-sur-Aube, de la Technopole de l'Aube (Université de Technologie de Troyes et ses structures voisines : pépinières d'entreprises, hôtel d'entreprises, centre sportif départemental), la requalification du site de Mesnil-saint-Père et la canal de la Haute Seine, ainsi que les projets liés à l'extension de l'Hôtel du Département.

Intérêt du versement

Ces panneaux, même dans le cadre de projets non retenus, sont conservés afin d'obtenir une vision de l'activité et de la créativité des architectes lors de la construction ou rénovation de bâtiments importants ou emblématiques sis dans le département.

Tris et éliminations pratiqués

Aucun tri n'a été pratiqué.

Accroissements et entrées possibles

Les dossiers administratifs de construction ne sont pas versés. Aussi, de nouvelles entrées sont attendues.



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. A ce titre, certains dossiers sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des « secrets absolus » (article 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi du 3 janvier 1979 sur les archives.

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 3 janvier 1979 en vertu des articles 6 et 7.

Le code du patrimoine (livre II) fixe un délai de droit commun de trente ans et des délais spéciaux -suivant le contenu du document- de 60 et 100 ans à compter de la date du document ou de 120 et 150 ans à compter de la date de naissance de la personne. Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

La commission d'accès aux documents administratifs a examiné dans sa séance du 8 mars 2001 le caractère communicable des projets présentés par le lauréat d'un concours d'architecture organisé en application de l'article 314 ter du Code des marchés et par les candidats non retenus, sous réserve, éventuellement de la nécessité de demander leur autorisation avant la communication.

La commission a rappelé que les prestations réalisées dans le cadre des appels à candidatures régis par l'article 314 ter du code des marchés publics ne peuvent être regardées comme ayant été « réalisées dans le cadre d'un contrat de prestation de service exécuté pour le compte d'une ou de plusieurs personnes déterminées » au sens de l'article 7-3° de la loi du 12 avril 2000 modifiant celle du 17 juillet 1978. Ces dispositions, éclairées par les travaux préparatoires ayant précédé leur adoption, ne visent en effet que les documents établis par des administrations au profit de personnes extérieures, sur commande.

Par conséquent, les projets ont été établis pour l'administration, et les candidats, retenus ou non, ont été indemnisés de leur travail. Il s'agit donc de

documents administratifs, qui sont communicables de plein droit à toute personne en faisant la demande, en application de l'article 2 de la loi précitée.



Plan de classement

<i>N° Articles</i>	<i>Description</i>	<i>Dates extrêmes</i>
1 – 3	Bar-sur-Aube. Restructuration de la cité scolaire.	2004 – 2004
4 – 14	Mesnil-saint-Père. Requalification du site	2003 – 2003
15 – 18	Canal de la Haute Seine. Aménagement touristique	2004 – 2004
19 – 20	Troyes. Technopole de l'Aube, présentation	2003 – 2003
21 – 40	Troyes. Hôtel du Département.- Extension. Restructuration des locaux existants	2004 – 2004

BATIMENTS DEPARTEMENTAUX, CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE : PANNEAUX DE PRESENTATION

1414 W 1 – 3. Bar-sur-Aube. Restructuration de la cité scolaire. Cabinet d'architectes Atelier nogentais d'architecture et d'urbanisme REGNAULT- DA ROSA de Nogent-sur-Seine, projet retenu.

2004 - 2004

1414 W 1 Elévation nord (90 x 73 cm)

2004 - 2004

1414 W 2 Elévation sud (90 x 73 cm)

2004 - 2004

1414 W 3 Elévation sud - est (90 x 73 cm)

2004 – 2004

1414 W 4 – 14. Mesnil-saint-Père. Requalification du site

2003 - 2003

1414 W 4 - 7 Groupement d'architectes ACI (mandataire) de Wasqueval, BCEOM de Guyancourt, FOUQUERAY JACQUET de Reims (associé à BATAILLE-LORNE de Troyes) et BETURE INFRA de Maisons Alfort, projet non retenu.

2003 - 2003

1414 W 4 Plan de masse (120 x 84 cm)

2003 - 2003

1414 W 5 Plan de masse partiel et coupe transversale (120 x 84 cm)

2003 - 2003

1414 W 6 Plan de masse partiel et coupe transversale (120 x 84 cm)

2003 - 2003

1414 W 7 Vues du mail, de la digue et de la promenade (120 x 84 cm) 2003 - 2003

1414 W 8 - 11 Groupement d'architectes COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE (mandataire) de Lyon, JP SARTOUT de Lyon, PAYSAGE PLUS de Meylon, BEAC de Valence, projet non retenu. 2003 - 2003

1414 W 8 Schéma d'intention urbaine (120 x 84 cm) 2003 - 2003

1414 W 9 vues du port et du front littoral (120 x 84 cm) 2003 – 2003

1414 W 10 Plan de masse des voies et des réseaux (120 x 84 cm) 2003 - 2003

1414 W 11 Paysagement du projet et front littoral (120 x 84 cm) 2003 - 2003

1414 W 12 - 14 Groupement SOGREAH (mandataire) de Lyon, GARCIA-DIAZ de Montpellier, ATELIER DU PAYSAGE de Illzach et INFRA SERVICES de Mont-Saint-Aignan, projet retenu. 2003 - 2003

1414 W 12 Schéma d'urbanisation (120 x 84 cm) 2003 - 2003

1414 W 13 Plans (2 panneaux, 120 x 84 cm) 2003 - 2003

1414 W 14 Vues (120 x 84 cm) 2003 – 2003

1414 W 15 – 18. Canal de la Haute Seine, aménagement touristique

2004 - 2004

- | | | |
|-----------|---|-------------|
| 1414 W 15 | Cabinet d'architectes ARCORA d'Arcueil, projet non retenu : vues, élévation, coupe (120 x 84 cm) | 2004 - 2004 |
| 1414 W 16 | Cabinet d'architectes ACOGEC de Lille, projet non retenu : vues, profil (120 x 84 cm) | 2004 - 2004 |
| 1414 W 17 | Cabinet d'architectes IINGEROP Grand Est de Metz et Strasbourg, STRATES de Lyon et TERRITOIRES de Besançon, projet retenu : aménagements de ponts (120 x 84 cm) | 2004 - 2004 |
| 1414 W 18 | Cabinet d'architectes RFR de Paris, projet non retenu : aménagements de ponts (120 x 84 cm) | 2004 – 2004 |

1414 W 19 - 20 Troyes. Technopole de l'Aube, présentation

2003 – 2003

- | | | |
|-----------|--|-------------|
| 1414 W 19 | "Centre sportif de l'Aube, enseignement et vie étudiante : un concentré de projets" (120 x 84 cm) | 2003 - 2003 |
| 1414 W 20 | "Centre sportif de l'Aube, enseignement et vie étudiante : un concentré de partenariats" (120 x 84 cm) | 2003 – 2003 |

**1414 W 21 - 40 Troyes. Hôtel du Département.- Extension.
Restructuration des locaux existants**

2003 - 2003

1414 W 21 - 27 Cabinet d'architectes PEIFFER-FREYCENON-PLAYS, mandataire, associé aux Bureaux d'Etudes PINGAT WEBER, AGS Ingénierie, JMS Ingénierie et l'Acousticien ECHOLOGOS, projet non retenu.

2003 - 2003

1414 W 21 Façade principale (120 x 84 cm) 2003 - 2003

1414 W 22 Façade accueil et plan de masse (120 x 84 cm) 2003 - 2003

1414 W 23 Plans du rez-de-chaussée et des étages (120 x 84 cm) 2003 - 2003

1414 W 24 Plans du sous-sol et du rez-de-chaussée (120 x 84 cm) 2003 - 2003

1414 W 25 Plans du rez-de-chaussée et du 1e et 2e étages (120 x 84 cm) 2003 - 2003

1414 W 26 Plans des sous-sol et du 3e étage (120 x 84 cm) 2003 - 2003

1414 W 27 Salle d'assemblée (120 x 84 cm) 2003 - 2003

1414 W 28 - 40 Cabinet d'architectes FOUQUERAY-JACQUET mandataire, associé au Cabinet BATAILLELORNE, au Bureau d'Etudes CTB, à la SARL BETELEC et au Bureau d'Etudes Michel VARLET, projet retenu.

2003 - 2003

1414 W 28 Plan cadastral, emprise et gabarit réglementaire (90 x 73 cm) 2003 - 2003

1414 W 29	Plan de masse (1/1000e) façade principale (rue perdue et rue Charles Gros, 90 x 73 cm)	2003 - 2003
1414 W 30	Façade principale (120 x 84 cm)	2003 - 2003
1414 W 31	Façade accueil et plan de masse (120 x 84 cm)	2003 - 2003
1414 W 32	Plans du rez-de-chaussée et des étages (120 x 84 cm)	2003 - 2003
1414 W 33	Plans du sous-sol et du rez-de-chaussée (120 x 84 cm)	2003 – 2003
1414 W 34	Plans des niveaux 0, 1-2 (90 x 73 cm)	2003 - 2003
1414 W 35	Plans des niveaux sous-sol et coupe longitudinale (1/200e)	2003 - 2003
1414 W 36	Plans des niveaux 1-2 (90 x 73 cm)	2003 - 2003
1414 W 37	Coupes (1/200 ^e , 90 x 73 cm)	2003 - 2003
1414 W 38	Vues sur le parvis, le parking et la rue perdue (120 x 84 cm)	2003 - 2003
1414 W 39	Vue aérienne du Bouchon et vues depuis la place de la Libération (120 x 84 cm)	2003 - 2003
1414 W 40	Vues de l'entrée du restaurant administratif (90 x 73 cm)	2003 - 2003